**Ville, le (inscrire la date)**

**OBJET : OPÉRATION DE VÉRIFICATION DE LA CONCENTRATION DE PLOMB DANS L’EAU DANS NOS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Chers parents,

À titre préventif, le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur a demandé aux commissions scolaires de procéder à une opération d’analyses de la concentration du plomb dans l’eau aux fins de consommation dans tous leurs établissements scolaires. Par cette démarche, le gouvernement veut s’assurer que l’eau respecte la nouvelle norme de Santé Canada maintenant établie à 5 microgrammes par litre.  
  
C’est pourquoi le Centre de services scolaire (NOM) entreprend, dès maintenant, des démarches de vérification dans tous ses établissements. Soulignons que les tests devront être complétés d’ici le 23 juin 2020, pour les écoles primaires, et d’ici le 1er novembre 2020, pour les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle et d’éducation des adultes, ainsi le centre administratif du (acronyme de la CS). Précisions qu’en plus des fontaines et des abreuvoirs, l’eau provenant des robinets d’eau froide, utilisés pour la consommation ou la préparation d’aliments et de boissons, seront aussi vérifiés.

En guise de prévention, des affiches comportant des consignes seront installées (OU - ont été installées) devant chaque point d’eau. Par exemple, certains d’entre eux seront réservés exclusivement pour le lavage des mains, tandis que pour d’autres, les élèves devront la laisser couler le temps indiqué avant de la consommer. Quant aux points d’eau où le taux de concentration du plomb dépasserait la norme, ils seront immédiatement condamnés jusqu’à ce que des mesures correctives efficaces soient mises en place. Afin que ces mesures préventives soient respectées, les membres du personnel assisteront les élèves.

Nous réitérons notre souci d’offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves de nos établissements. Les tests qui seront réalisés respecteront les instructions provenant de la *Procédure visant à mesurer les concentrations de plomb dans l’eau potable des écoles du Québec*, transmise par le Ministère. C’est pourquoi, le centre de services scolaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour normaliser les points d’eau consommable dans l’ensemble de ces établissements dans les délais prescrits. D’ailleurs, vous recevrez un état de situation lorsque cette opération sera terminée.

Merci de votre habituelle collaboration.

 La Direction générale

Centre de services scolaire (NOM)